

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE L'AHQ-ARQ À ÉNERGIR

CONTRIBUTION GES

1. **Référence :** B-0120, page 1.

Préambule :

| Contribution GES - Biénergie (000 \$) | | | | |
|--|---|---------------------|--------------------|--------------|
| | Volume converti projeté en (10 ³ m ³) (1) | Distribution (2) | Équilibrage (3) | Total (4) |
| 1 Montant total Contribution GES ⁽¹⁾⁽²⁾ | 26 038 ⁽³⁾ | 5 929 | 1 504 | 7 433 |

Demande :

1.1 Veuillez fournir le détail du calcul des valeurs de 5,929 M\$ et de 1,504 M\$ apparaissant à la référence, à partir de la valeur de 26 038 10³m³.

INVESTISSEMENTS

2. **Référence :** B-0094, page 5, lignes 16 à 21.

Préambule :

« Dans un souci d'efficience et d'allègement réglementaire, Énergir propose donc à la Régie de ne plus produire, à l'avenir, le tableau 1 intégrant les investissements supérieurs au seuil qui ne sont pas visés par la présente demande d'autorisation. Cette modification n'entraînerait aucun impact sur les autres tableaux produits dans le cadre de la présente pièce, qui continueront de fournir, à titre indicatif, les montants d'investissements prévus pour les projets majeurs retenus au Plan 20 pluriannuel des investissements (tableau 20). »

Demande :

2.1 Veuillez indiquer en quoi le retrait d'un tableau qui permet d'avoir une vue d'ensemble d'un seul coup d'œil de **tous** les investissements prévus par Énergir **pour l'année tarifaire visée par la demande** présente un gain au plan de l'allègement énoncé à la référence et veuillez quantifier ce gain pour Énergir, de même que pour la Régie et les intervenants, le cas échéant.

MODIFICATION AUX PLANS DE DÉVELOPPEMENT

3. **Références** : B-0081, page 4, lignes 15 à 19.

Préambule :

« La réduction de la portée du plan de développement aux seules ventes nécessitant de nouveaux raccordements devrait se traduire par une réduction de dix jours de l'effort requis pour réaliser le rapport a posteriori après trois ans. Ce gain s'ajoutera aux autres mesures d'optimisation qui, dans l'ensemble, contribueront aussi à l'optimisation de la production du rapport a posteriori six ans plus tard. » (Nous soulignons)

Demande :

3.1 Veuillez décrire le mécanisme par lequel le gain de la réduction de 10 jours dont il est question à la référence peut être récupéré par la clientèle d'Énergir et, le cas échéant, veuillez indiquer où se retrouve un tel gain monétaire dans la présente cause tarifaire.

PROGRAMMES COMMERCIAUX

4. **Références** : (i) B-0079, page 5, lignes 12 à 14;
(ii) B-0079, page 6, lignes 1 à 4.

Préambule :

- (i) « Pour les clients qui adhèrent à un tarif biénergie d'un distributeur d'électricité [note de bas de page omise], l'aide financière pourra s'ajouter aux subventions gouvernementales offertes visant le surcoût des équipements biénergie, ce qui permet de réduire la PRI du bénéficiaire. » (Nous soulignons)
- (ii) « À la figure 1, Énergir présente l'impact de l'aide financière du Programme sur la PRI du client ayant opté pour la biénergie. Les cas retenus présentent la PRI avant et après la subvention du gouvernement ainsi que l'impact incrémental du Programme sur la PRI du client. Énergir retient l'hypothèse que 80 % du surcoût est couvert par la subvention gouvernementale. » (Nous soulignons)

Demande :

- 4.1 Veuillez décrire et quantifier la subvention gouvernementale dont il est question aux références, dans la mesure où celle-ci est connue.
-

5. Référence : B-0079, page 9, tableau 2.

Préambule :

Tableau 2
Balisage des programmes comparables
(\$/tonne de GES évités)

| Aides financières | \$/tonne |
|---|----------|
| Programme du gouvernement³ | |
| Roulez vert | 199 |
| Écoperformance | 38 |
| Chauffez vert - Volet conversion | 16 |
| Autres programmes d'implantation - Énergie⁴ | |
| Union gas | 5 à 16 |
| Enbridge | 8 à 16 |
| Gazifère | 16 |
| Manitoba Hydro | 16 |
| Efficiency Nova Scotia | 44 à 55 |
| Efficiency Maine | 47* |
| Nouveau-Brunswick Power | 59 |
| Efficiency Vermont | 130 |
| Hydro-Québec | 82 à 164 |
| Programme Énergir | |
| CASEP ⁵ | 25 |

* \$US

Demande :

5.1 La note 4 du tableau 2 de la référence mentionne un balisage réalisé en 2019 par Éconoler pour Énergir. Veuillez déposer ce balisage.